

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° C9-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2088

Société : RAN 123205

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : ZENASNI MOHAMMED

Date de naissance : 09/06/1944

Adresse : Bd Ghandi n° 193 CASABLANCA

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ALAMI M

Professeur en Cardiologie
264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. : 05 22 35 01 13/06 tél. : 578 06

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02 JUIN 2022

Nom et prénom du malade : ZENASNI RABIAH Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 02/06/2022

Signature de l'adhérent(e) : MZ

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 JUIN 2022	Consultation évaluation			Dr. ALAHMI M Professeur en Cardiologie 664, Bd. Ghamdi - Casablanca Tél. 05 22 38 71 15 86, 578 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HIBA Dr. Ahmed GHAFRY Hay Raha, Rue Banafaje Bis - Beauséjour - Casablanca 0522 94 99 34 / 0522 39 34 31	02/06/22	262150.

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

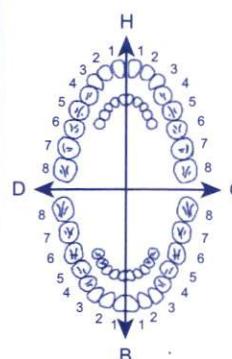
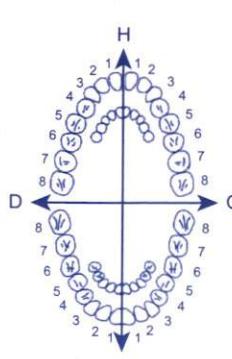
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	G B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

02/06/2022

ZENASNI RABIHA

87, (0-
X03)

NEBILET 5

1cp /J

V136132/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O

V136132/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés O

V136132/01

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés O

PPV 87DH50

VITANEVRIL

20j

1cp x2/J

= 262,50

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264, Bd Ghandi - Casablanca
Tél. 0522 390112 / 061157806

PHARMACIE HIBA
Dr. Ahmed GHAFRY
51 Bis - Hay Raha, Rue Banafaia
Beauséjour - Casablanca
Tél. 0522 390112 / 0522 393437

DECLARATION DE MALADIE LONGUE DUREE : VALABLE 6 MOIS

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit

Nom et prénom : ZENASNI Mohammed

Matricule : 2088 N° CIN : B 236 645

Adresse : 193 Bd Ghandi CASABLANCA

Bénéficiaire de soins : Adhérent Conjoint Enfant

Dr. ALAMI M

Professeur en Cardiologie Partie réservée au médecin traitant

Je soussigne : 264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. 05 22 36 01 12 36 01 15 78 06

Spécialité :

N° ICE : 91005520 N° INPE : 91005520

Certifie que Mlle, Mme, M. : ZENASNI RABIA

Nécessitant un traitement d'une durée : < 3 mois Entre 3 et 6 mois A vie

Dr. ALAMI M
 Professeur en Cardiologie
 264 Bd Ghandi Casablanca
 Tél. 05 22 36 01 12 36 01 15 78 06

Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :

HTA

Dont ci-joint ordonnance :

Traitement prescrit :
NEBILET 5 16/8

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables

Fait à : CASA le 12 JUN 2022

Cachet et signature du médecin traitant :

Dr. ALAMI M
 Professeur en Cardiologie
 264, Bd. Ghandi - Casablanca
 Tél. 05 22 36 01 12 36 01 15 78 06

*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées